Revalorisation anticipée du SMIC au 1er décembre 2026

À l'issue de la conférence sociale du 9 novembre 2026, le Gouvernement a annoncé une **revalorisation anticipée du SMIC de 1,6 % à compter du 1er décembre 2026**.

📢 Le **SMIC net mensuel passera ainsi de 1 478 € à 1 502 €**, soit une hausse d'environ **24 € nets par mois**.

👉 Les employeurs devront vérifier que les rémunérations versées respectent ce nouveau minimum dès le 1er décembre 2026.

17 bis, rue de la Somme - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.27.89.55 / federation.nationale@profession-sport-loisirs.fr
www.profession-sport-loisirs.fr